

Département des Affaires Juridiques
Décision : DAJ2025-158

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

Vu le code de la recherche ;

Vu le code général de la fonction publique
et ses textes d'application ;

Vu le décret du 1^{er} février 2023
portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° DAJ2009-124
relative à la création de l'unité mixte de recherche U938 ;

Vu la décision Inserm n° DAJ2013-052
renouvelant l'unité mixte de recherche U938 ;

Vu la décision Inserm n° DAJ2014-117
renouvelant l'unité mixte de recherche U938 ;

Vu la décision Inserm n° DAJ2019-31
renouvelant l'unité mixte de recherche U938 ;

Vu la décision Inserm n° DAJ2013-052
renouvelant l'unité mixte de recherche U938 ;

Vu la décision Inserm n° DAJ2024-13
renouvelant l'unité mixte de recherche U938 ;

Vu la décision Inserm n° DAJ2025-31
renouvelant l'unité mixte de recherche U938 et nommant Monsieur Xavier HOUARD directeur de l'unité ;

DECIDE :

Article 1 : Monsieur Loïc GUILLOT est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche U938, intitulée « Centre de recherche Saint-Antoine », jusqu'au 31 décembre 2029.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2025.

Didier SAMUEL